

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.02.2023	19h36	23.149	DFDS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP et une députée du Centre

Titre : Projet de loi modifiant la loi sur la formation professionnelle (LFP) (Accès à la culture)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décède :

Article premier La loi sur la formation professionnelle (LFP), du 22 février 2005, est modifiée comme suit :

Art. 3, al. 2, let. k et l (nouvelle)

k) encourager l'harmonisation intercantonale ;

l) permettre aux individus d'accéder régulièrement et d'être sensibilisés aux activités culturelles durant leur cursus.

Art. 2 Le présent projet de loi est soumis au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente,

Le secrétaire général,

Motivation (facultatif) :

La formation doit permettre aux personnes de prendre place dans la société. Pour ce faire, un accès suffisant à la culture et à des thématiques plus larges est nécessaire pour former les citoyens de demain.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Julien Gressot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Adriana Ioset	Marc Fatton	Barbara Blanc
Manon Roux	Olivier Beroud	Fanny Gretillat
Céline Dupraz	Armin Kapetanovic	Marina Schneeberger
Patrick Erard	Niel Smith	Aurélie Gressot
Oskar Favre	Léa Eichenberger	Nathalie Schallenberger